

Communiqué de presse
Berne, le 22 novembre 2017

Soutien de l'usam à la lutte contre le piratage sur Internet

En révisant la loi sur le droit d'auteur, le Conseil fédéral veut adapter la législation à l'ère Internet. L'usam soutient les mesures visant à lutter contre le piratage sur Internet. La non-criminalisation des consommateurs est essentielle. L'usam peut aussi soutenir d'autres propositions de révision dans la mesure où elles sont PME-compatibles.

La révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) vise à adapter la législation à l'ère d'Internet. L'Union suisse des arts et métiers usam est favorable à l'adoption de mesures ciblées et efficaces pour lutter contre le piratage sur Internet. En ligne de mire figurent les offres illégales sciemment rendues publiques. Les hébergeurs sont tenus de supprimer les contenus portant atteinte à des droits d'auteur. S'ils créent des incitations à violer le droit d'auteur, ils devront désormais veiller à ce que les contenus incriminés qui ont été retirés de leurs serveurs ne soient pas réintroduits. La révision renonce à criminaliser les consommateurs.

Par ailleurs, le projet renferme diverses propositions qu'il faut encore analyser en détail. L'usam salue l'utilisation d'œuvres orphelines ou la nouvelle réglementation concernant les restrictions en faveur de la science. Les reproductions à des fins de recherche scientifique doivent aussi être autorisées sans rémunération. Ce dernier point facilite avant tout la recherche et renforce la place scientifique suisse.

Le projet contient de plus une réglementation visant à faciliter l'exploitation des fonds des bibliothèques, musées et archives en mains publiques. Ces institutions doivent pouvoir présenter leurs fonds au public sous une forme moderne. Pour ce faire, elles doivent pouvoir proposer, lors de recherches en ligne, outre les informations habituelles (auteur, titre, page de couverture), également un résumé. L'usam soutient cette restriction en faveur des inventaires.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Numéro 1 : plus grande organisation faitière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME